

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 12 septembre 2025**

**relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Trieste (Italie) en tant que  
déléguée de consul général de France à Milan**

NOR : EAEF2525249A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Agnese GHERSI, consule honoraire de France à Trieste, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de vie ;
- 2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;

**Article 2**

La sous-directrice de l'administration des Français est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 12 septembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice de l'administration des Français,

C. MERLE